

Guide des études

Diplôme Inter Universitaire *Accompagnement et droits des aidants*

2024-2025

FCU Côte d'Opale – Site de Dunkerque / ULCO – Département Droit

189B Avenue Maurice Schumann / 21 rue Saint Louis – BP 774
59140 Dunkerque cedex / 62327 Boulogne sur Mer
03 28 23 70 80 / 03 20 99 41 21
<http://fcu.univ-littoral.fr> / <https://droit.univ-littoral.fr>

Aix-Marseille université SFPC– Faculté de droit et de science politique

Hôtel Maynier d'Oppède, 23 rue Gaston de Saporta / 3, avenue Robert Schuman
13625 Aix-en-Provence cedex 1 / 13628 Aix-en-Provence cedex
04 42 60 42 80 / 04 42 17 25 40
<https://www.univ-amu.fr/public/salaries-independants-demandeurs-demploi-en-reconversion> / <https://facedroit.univ-amu.fr>

Table des matières

La formation.....	3
<i>Présentation du diplôme</i>	3
<i>Public visé</i>	3
<i>Place de la formation dans le contexte local et régional</i>	3
<i>Partenariats avec les milieux professionnels</i>	4
Direction et responsables administratifs.....	4
<i>Responsables de formation</i>	4
<i>Secrétariats pédagogiques</i>	4
Equipe pédagogique :	4
<i>Présidence des jurys</i>	4
Modalités pédagogiques.....	6
<i>Objectifs de la formation</i>	6
<i>Calendrier de la formation</i>	7
<i>Organisation des enseignements</i>	7
Modalités de contrôle des connaissances	8
<i>Contrôle des connaissances</i>	8
<i>Déroulement des examens</i>	10
<i>Retard</i>	11
Stage / Analyse de pratique professionnelle	12
<i>Analyse de pratique professionnelle</i>	13
<i>Stage</i>	13
Accompagnement spécifique aux stagiaires en formation continue	13

La formation

Présentation du diplôme

Le Diplôme Inter Universitaire « Accompagnement et droits des aidants » est un diplôme de niveau Bac délivré par l'Université du Littoral-Côte d'Opale (ULCO) et l'Université d'Aix-Marseille (AMU). Une dispense peut être accordée sur dossier et après entretien pour les personnes n'ayant pas le niveau requis (dossier VAPP).

La formation peut être suivie sur l'un ou l'autre des sites de formation : FCU Côte d'Opale – site de Dunkerque ; Faculté de Droit et de science politique - Aix-en-Provence.

L'objectif de la formation consiste à acquérir et à valoriser professionnellement les compétences indispensables à l'accompagnement d'une personne en situation de perte d'autonomie quelle qu'en soit la cause (âge, handicap, maladie...). La formation vise également à sensibiliser les professionnels de différents secteurs aux enjeux liés à la relation d'aide (entreprises, fonction publique, associatif, sanitaire, social ou médico-social, institutionnels...) et à les outiller – via l'acquisition de compétences professionnelles complémentaires – pour pouvoir accompagner, orienter, reconnaître et valoriser les proches aidants.

Public visé

Le Diplôme Inter Universitaire « Accompagnement et droits des aidants » s'adresse aux professionnels souhaitant valoriser leur pratique professionnelle au contact de personnes aidées et d'aidants par l'acquisition de connaissances et compétences leur permettant d'être plus efficaces et pertinents dans les différents aspects de leur prise en charge et intervenant au sein du secteur sanitaire, social et médico-social, aux membres d'associations, acteurs du travail (chefs d'entreprises, managers, RH, membres du CSE, services de santé au travail) et de l'emploi (pôle emploi), de la protection sociale ou encore de la fonction publique.

A AMU, le diplôme est également ouvert aux étudiants en formation initiale sur accord du co-directeur du site.

Il est possible de postuler à un ou plusieurs blocs de compétences indépendamment du DIU.

Place de la formation dans le contexte local et régional

Aussi bien dans la Région Hauts de France que dans la Région PACA, où la densité de population est très importante, les capacités d'accueil en établissement et en accueil familial sont actuellement limitées pour les personnes en situation de faiblesse ou de détresse liées à l'âge ou la pathologie et le besoin d'aidants proches et institutionnels est donc croissant.

Le Diplôme Inter Universitaire « Accompagnement et droits des aidants » répond ainsi à une problématique émergente et de plus en plus cruciale dans les années à venir, pour la société en général, et les deux territoires supports de la formation en particulier.

Partenariats avec les milieux professionnels

Hauts de France : Département du Nord, Association Française des Aidants, gérontopôle...
PACA : réseau développé dans le cadre du projet PROXIJURIS : association française des aidants, association MaRaval, Association d'aide aux aidants A3, CD13, gérontopôle...

Direction et responsables administratifs

Responsables de formation

ULCO : - Philippe Martini – MCF Droit privé ; ULCO
philippe.martini@univ-littoral.fr

AMU : - Anaëlle Cappellari – MCF Droit privé ; Centre de droit social UR 901, AMU
anaelle.cappellari@univ-amu.fr
- Carine Bauer – Ingénieure de Formation
carine.bauer@univ-amu.fr

Secrétariats pédagogiques

ULCO : Assistante pédagogique : Dorothee ALEXIS
Mail : dorothee.alexis@univ-littoral.fr
Téléphone : 03 28 23 70 95

AMU : Assistante pédagogique : Maria Maestracci et Valérie Ranaivoson
Mail : maria.maestracci@univ-amu.fr ; valerie.ranaivoson@univ-amu.fr
Téléphone : 04 13 94 21 65

Equipe pédagogique :

Présidence des jurys

ULCO : Hervé Flanquart – MCF Sociologie ; ULCO

AMU : Anaëlle Cappellari, MCF Droit ; AMU

ULCO :

- ASSOCIATION FRANCAISE DES AIDANTS
- ATTALI-COLAS Jessica – MCF Droit privé ; CORHIS ; Université Paul Valéry Montpellier III

- BACQUET François-Xavier ; Chef de service - ASAPN
- CAPPELLARI Anaëlle – MCF Droit privé ; CDS UR 901 ; AMU
- Association Française des Aidants
- CHRISTOPHE Paul – Député
- COZ Clémentine – Psychologue UAS
- DUPUIS Maud – Musicothérapeute ; Enseignant vacataire ULCO
- FELICIANO Olivier – Cadre de Santé – CH Dunkerque
- FLANQUART Hervé – Professeur des Universités ; ULCO
- FOUTREN Valentine – Cadre Pédagogique - IRTS
- GASCHARD Marie-Anne – Formatrice secteur sanitaire et médico-social
- LAMBERT Anne – Chef de projet développement social ; Direction Action sociale Retraite ; Réseau Entreprise ; Malakoff Humanis
- MARTINI Philippe - MCF Droit privé ; ULCO & Responsable formation DIU
- ODENA Sophie – Sociologue, chercheuse associée au LEST, AMU
- VIESSANT Céline, PR. Droit privé ; CEFF AMU
- SABATIER Florence - Responsable du secteur Lutte contre la Fraude, Gestion des Risques, Statistiques et Suites Juridiques CPAM Côte d'Opale

AMU :

- ATTALI-COLAS Jessica – MCF Droit privé ; CORHIS ; Université Paul Valéry Montpellier III
- BASTIEN Mireille – PR. Emérite psychologie ; ALLSH ; AMU
- BAUER Carine – Chargée de développement d'ingénierie formations courtes et relations entreprises ; SFPC ; AMU
- BERNERD Fabrice– Psychologue ; Association A3
- BERTHET Anne-Charlotte – Formatrice en droit, Class droit
- BONIN-GUILLAUME Sylvie – PU-PH gériatrie ; AP-HM ; AMU
- BORGNI Béatrice – Chef du service dépendance et compensation, MDPH13
- CAPPELLARI Anaëlle – MCF Droit privé ; CDS UR 901 ; AMU
- CHARLOT Jean-Luc – Coordinateur national, GIHP
- CHEVRET Christine, Adjointe de direction, COS Beauséjour
- CHEVRIER Basile – Maître de conférences, psychologie différentielle, AMU
- CORCUFF Elodie – Chargée de mission aide aux aidants, CNSA
- COTTET-GIZOLME Isabelle – Association française des aidants
- DE KALBERMATTEN Christine – Directrice association MaRaVal
- DESPREZ Géraldine, Directrice pédagogique, Institut de formation en ergothérapie, AMU
- DUPRE Camille – Directrice de l'association d'aide aux aidants A3, plateforme de répit
- DUPUIS Maud – Musicothérapeute ; Enseignant vacataire ULCO
- HENAUT Léonie – Sociologue, Science Po, Paris
- LAMBERT Anne – Chef de projet développement social ; Direction Action sociale Retraite ; Réseau Entreprise ; Malakoff Humanis
- LAMBERT Sophie – MCF Droit privé ; GREDIAUC UR 3786 ; AMU ; Directrice du DU-CNC Mandataire judiciaire à la protection des majeurs
- MAC NAUGHTON Caroline, Présidente et fondatrice, MYTEAMILY
- MAISONNASSE Floriane – Maître de conférences en droit privé, Université Grenoble Alpes

- MAJOREL Agnès, Chef de projet, AMICIAL
- MARIANI Julie – Directrice Pôle accompagnement à la reprise d'études et validation des acquis ; SFPC ; AMU
- MARTINEZ Elise – APF France handicap
- MORELLI Virginie – Responsable d'accompagnement et coordinatrice, A3, plateforme d'accompagnement et de répit
- NICOLAS Guylène – MCF HDR Droit public ; UMR ADES 7262 ; AMU
- ODENA Sophie – Sociologue, chercheuse associée au LEST, AMU
- PARAPONARIS Alain – Professeur des Universités, AMSE, AMU
- PENNEL Lucie – Psychiatre, Institut neurosciences, Université Grenoble Alpes
- POPLIMONT Christine – PR ; ADEF ; ALLSH ; AMU
- REQUENNA Mathieu, DG délégué, Prev & care
- RIT Olivier, Directeur du Gérontopôle sud
- SCOTTO Nadine – Coach professionnelle certifiée des individus, des équipes et des organisations
- SERENO Sophie – MCF Droit privé ; CDS UR 901; AMU ; déléguée du défenseur des droits
- TICHIT CAREYRE Corinne – Travailleur social ; CD13
- TRISTANI Gustave – Association française des aidants
- TIR Fathia – Conseillère technique de service social et référent handicap ; SFPC ; AMU
- VIESSANT Céline, PR. Droit privé ; CEFF AMU
- WILQUIN Hélène, MCF en psychologie, LPCPP, AMU

Modalités pédagogiques

La formation se déroule sur une année universitaire. Elle se tient sur deux jours consécutifs une ou deux fois par mois (lundi et mardi).

La formation est dispensée sur deux sites : Dunkerque et Aix-en-Provence.

Les enseignements sont organisés en Unités d'Enseignements (UE). Ils se déroulent pour partie en présentiel et pour partie en distanciel. Chacun partenaires transmet aux stagiaires et/ou étudiants la liste des intervenants de son site–Certains cours sont mutualisés entre les universités partenaires sous forme de formation en blended Learning.

Objectifs de la formation

Le Diplôme Inter Universitaire « Accompagnement et Droit des aidants » a pour objectif de former les aidants souhaitant valoriser leurs compétences sur le marché du travail et les professionnels (sanitaire, social, médico-social, RH, acteurs de la protection sociale...) aux enjeux relatifs aux aidants et de les outiller pour être capable de mener des projets liés à l'accompagnement des aidants.

L'objectif du Diplôme Inter Universitaire « Accompagnement et Droit des aidants » est de permettre aux stagiaires et/ou aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences dans les domaines suivants : éthique, juridique (droit du travail, fiscal, protection sociale, des personnes, de la santé, pénal, des assurances, médico-social), santé, accompagnement des parcours de vie, connaissances des institutions et de la

politique publique relative aux aidants, psycho-sociologie, gestion de projet, communication et médiation.

Calendrier de la formation

Début des cours : octobre 2024

Fin des cours : mai 2025

Le planning détaillé contenant l'ensemble des dates de cours est transmis aux stagiaires et/ou étudiants au début de la formation.

Période de stage : 35 heures minimum à placer en dehors des dates fixées pour les enseignements

Examens : juin 2025

jury première session : juillet 2025

Examens deuxième session : septembre 2025

Jury deuxième session : octobre 2025

Les cours sont dispensés le lundi et le mardi.

Organisation des enseignements

Unités d'enseignement	Volume horaire
UE 1 Droit et représentation sociale	14 h
Définition de l'aidant	3 h 30
Typologie des aidants	3 h 30
Représentation sociale de l'aidant	3 h 30
Rôle sociologique de l'aidant	3 h 30
UE 2 Connaissance des publics et des pathologies	28 h
Approche psychosociologique des publics	14 h
Sensibilisation aux pathologies	14 h
UE 3 Outils et techniques pour l'accompagnement	21 h
Introduction à l'analyse systémique	7 h
Méthodes et outils pour l'accompagnement individuel des aidants	7 h
Exigence du travail pluridisciplinaire	7 h
UE 4 Repérage des partenaires et des aides administratives	28 h
Connaissance des partenaires et des réseaux	21 h
Adaptation aux enjeux de la dématérialisation	7 h
UE 5 Droit des aidants	28 h
Les droits des proches aidants et le cadre juridique	28 h
UE 6 Gestion de projet	7 h
Utilisation des outils de la gestion de projet	7 h
UE 7 Projet personnalisé	7 h

Accompagnement personnalisé	7h
UE 8 Communication et médiation	14 h
Initiation à la communication et de la médiation	14 h
UE 9 Retour d'expérience	2 h
Rapport de stage / Rapport d'analyse de pratique professionnelle Accompagnement à l'analyse synthétique et à la rédaction	

Durée de la formation, hors période de stage : 149 h

Modalités de contrôle des connaissances

Contrôle des connaissances

Les modalités de contrôle des connaissances sont reproduites ci-dessous.

Les unités d'enseignement 1 à 5 se voient affecter un coefficient 2. Les unités d'enseignement 6 à 9 se voient affecter un coefficient 1.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Libellé de l'unité d'enseignement	Note min. (1)	Nature	Organisation
UE 1 : Droit et Représentation sociale des aidants	0	Écrit	Contrôle terminal
Définition de l'aidant	0	Écrit	Contrôle terminal
Typologie des aidants	0	Écrit	Contrôle terminal
Représentation sociale de l'aidant	0	Écrit	Contrôle terminal
Rôle sociologique de l'aidant	0	Écrit	Contrôle terminal
UE 2 : connaissance des publics et des pathologies	0	Écrit	Contrôle terminal
1.1 Approche psychosociologique des publics		Écrit	Contrôle terminal
1.2 Approche psychosociologique des publics		Écrit	Contrôle terminal
2.1 Sensibilisation aux pathologies		Écrit	Contrôle terminal
2.2 Sensibilisation aux pathologies		Écrit	Contrôle terminal
2.3 Sensibilisation aux pathologies		Écrit	Contrôle terminal
UE 3 : outils et techniques pour l'accompagnement		Autre	Contrôle continu integral
1.1 Introduction à l'analyse systématique			Contrôle continu integral
1.2 Méthodes et outils pour l'accompagnement individuel des aidants		Autre	Contrôle continu integral
1.3 Exigence du travail pluridisciplinaire		Autre	Contrôle continu integral
UE 4 : repérer les partenaires et les aides administratives		Autre	Contrôle continu integral
1.1 Connaissance des partenaires et des réseaux		Autre	Contrôle continu integral
1.2 Connaissance des partenaires et des réseaux		Autre	Contrôle continu integral
1.3 Connaissance des partenaires et des réseaux		Autre	Contrôle continu integral
1.4 Connaissance des partenaires et des réseaux		Autre	Contrôle continu integral

Libellé de l'unité d'enseignement	Note min. (1)	Nature	Organisation
1.5 Connaissance des partenaires et des réseaux		Autre	Contrôle continu intégral
1.6 Connaissance des partenaires et des réseaux		Autre	Contrôle continu intégral
1.7 Connaissance des partenaires et des réseaux		Autre	Contrôle continu intégral
2.1 S'adapter aux enjeux de la dématérialisation		Autre	Contrôle continu intégral
2.2 S'adapter aux enjeux de la dématérialisation		Autre	Contrôle continu intégral
UE 5 : droit des aidants		Écrit	Contrôle terminal
1.1 Les droits des proches aidants et le cadre juridique		Écrit	Contrôle terminal
1.2 Les droits des proches aidants et le cadre juridique		Écrit	Contrôle terminal
1.3 Les droits des proches aidants et le cadre juridique		Écrit	Contrôle terminal
1.4 Les droits des proches aidants et le cadre juridique		Écrit	Contrôle terminal
1.5 Les droits des proches aidants et le cadre juridique		Écrit	Contrôle terminal
1.6 Les droits des proches aidants et le cadre juridique		Écrit	Contrôle terminal
1.7 Les droits des proches aidants et le cadre juridique		Écrit	Contrôle terminal
1.8 Les droits des proches aidants et le cadre juridique		Écrit	Contrôle terminal
1.9 Les droits des proches aidants et le cadre juridique		Écrit	Contrôle terminal
UE 6 : Gestion de projet		Autre	Contrôle continu intégral
1.1 Utilisation des outils de la gestion de projet		Autre	Contrôle continu intégral
1.2 Utilisation des outils de la gestion de projet		Autre	Contrôle continu intégral
UE 7 : projet personnalisé		Autre	Contrôle continu intégral
UE 8 : communication et médiation		Autre	Contrôle continu intégral
UE 9 : retour d'expérience		Rapport de stage	Contrôle continu intégral

Déroulement des examens

Les examens peuvent prendre différentes formes : être organisés à l'écrit, à l'oral, sous forme de rapport... Ils peuvent être organisés dans le cadre d'un contrôle continu intégral ou d'un contrôle terminal.

Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés, à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des stagiaires et/ou étudiants.

Les traducteurs électroniques et tous les objets connectés (téléphone portable, montre, lunettes...) sont interdits. Tout manquement à ces règles est susceptible de renvoi devant le Conseil Disciplinaire.

Les modalités d'examen sont communiquées aux stagiaires et/ou étudiants en début de formation et au plus tard un mois après le début des enseignements.

Retard

Les stagiaires et/ou étudiants doivent être présents 15 minutes dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve.

Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés.

Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun stagiaire et/ou étudiant n'ait quitté la salle. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des stagiaires et/ou étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

Absences aux contrôles continus et examens

Les absences sont à justifier dans les 5 jours ouvrables auprès du secrétariat pédagogique du site d'inscription administrative. Les justificatifs doivent être officiels (certificat médical, convocation, attestation de la sncf, ...), et peuvent être vérifiés.

* Absence au contrôle continu

- Toute absence injustifiée entraîne la note de ZERO

- Absences justifiées : selon les UE et en accord avec le président de jury, la note de contrôle continu de l'UE peut être calculée sur la base uniquement des autres notes de contrôle continu de l'UE, ou une nouvelle épreuve pourra être organisée.

* Absence à un examen en session 1

- Absences justifiées ou injustifiées : Le stagiaire et/ou étudiant est déclaré défaillant aucune note n'est reportée, le stagiaire et/ou étudiants sera convoqué à cet examen en session 2.

* Absence à un examen en session 2

- Absence injustifiée : aucune note n'est reportée, le DU ne pourra être délivré.

- Absence justifiée : le jury doit statuer sur les résultats du candidat, sur la base d'une note de 0/20 dans la ou les matière(s) dans la(les)quelle(s) l'absence justifiée est constatée.

Compensation / Capitalisation / Validation du DIU

Le jury se réunit en fin de formation, à l'issue de chaque session d'examen (sessions 1 et 2) afin de valider ou non le DIU. Le jury est constitué d'enseignants (institutionnels et professionnels) intervenant dans la formation. Le jury arrête les notes obtenues par chaque stagiaire et/ou étudiant dans chaque UE. Les UE pour lesquelles le stagiaire et/ou étudiant a eu une note supérieure ou égale à 10/20 sont définitivement acquises et capitalisées.

La compensation est possible entre les différentes UE. Le DIU est validé dès lors que la moyenne des notes obtenues dans les UE, affectée par leur propre coefficient, est supérieur ou égal à 10/20. Il n'y a pas de note éliminatoire.

Le calcul de la mention se fait sur la moyenne générale obtenue au DIU :

- mention Assez Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20
- mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20
- mention Très Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20

Session de rattrapage (session 2)

En cas de non admission à la 1^{ère} session (compensation insuffisante entre les UE), le stagiaire et/ou étudiants est automatiquement convoqué aux examens correspondant aux UE non acquises. Le stagiaire et/ou étudiant peut alors décider soit de conserver une note d'UE non-acquise, soit de repasser les examens de l'UE en seconde session. Les UE notées exclusivement en contrôle continu pour la session 1, doivent présenter une épreuve d'examen en session 2. (...)

Dans tous les cas la note acquise pour une UE à la session 2 remplace celle de la session 1.

Régime spécial

→ Aménagements spécifiques aux stagiaires en formation continue

Sur accord du co-directeur de la formation du site sur lequel le stagiaire en formation continue est inscrit, des aménagements peuvent être octroyés dans le suivi des enseignements en présentiel. Le co-directeur statue au regard des contraintes liées à l'organisation de la formation et des besoins particuliers du stagiaire sollicitant cet aménagement.

A titre d'aménagement, les stagiaires en formation continue en plus des ateliers spécifiques pourront accéder au replay des enseignements déposés sur la plateforme AMETICE.

→ Aménagements communs aux stagiaires en formation continue et aux étudiants

Sur décision du président de jury, des aménagements des MCC sont possibles afin de prendre en compte les besoins particuliers de certains stagiaires et/ou étudiants (personnes présentant un handicap, des problèmes chroniques de santé, les sportifs de haut niveau, etc...) et notamment des aménagements d'horaires et d'examens.

Note d'information concernant le plagiat

Au cours de la formation, plusieurs travaux personnels à réaliser « chez soi » peuvent être demandés aux stagiaires et/ou étudiant : rapports, comptes rendus, ... L'université met en garde les stagiaires et/ou étudiants contre le « copier-coller » des informations prélevées sur les sites internet, dans les livres d'auteurs, les rapports de stage, les comptes-rendus de travaux pratiques, les journaux, etc... Le fait de recopier en intégralité un texte ou même une phrase sans la mettre entre guillemets et citer la source constitue un plagiat. Le plagiat consiste à reproduire et à présenter comme étant le résultat de ses propres travaux, tout ou partie de documents rédigés par un ou plusieurs autres auteurs sans contribution ni réflexion personnelle du stagiaire et/ou étudiant et sans mention du nom du ou des auteurs de ces documents. Le plagiat effectué dans le cadre des études est considéré comme une fraude commise à l'occasion d'un examen, même s'il est commis à l'occasion d'un contrôle continu. Outre l'obtention d'un zéro à l'épreuve ou à l'UE, le stagiaire et/ou étudiant plagiaire est donc susceptible d'être sanctionné par la Section Disciplinaire de l'université.

[Stage / Analyse de pratique professionnelle](#)

L'UE 9 – Retour d'expérience – peut être validée pour les stagiaires en formation continue soit sous la forme d'un rapport d'analyse de pratique professionnelle, soit par la réalisation d'un stage donnant lieu à rapport. Pour les étudiants elle peut être validée sous

la forme d'un mémoire, le stage n'étant pas autorisé au regard du volume horaire de la formation.

Analyse de pratique professionnelle

Le rapport de pratique professionnelle porte sur une thématique choisie par le stagiaire en formation continue en rapport avec son devenir professionnel et/ou personnel. La thématique choisie doit être en lien avec les connaissances théoriques et les compétences professionnelles acquises tout au long de la formation. Elle doit être validée par le responsable de formation et l'enseignant en charge de l'UE 9, avant commencement de la rédaction.

Stage

Durée et convention de stage

La période en entreprise est d'une semaine minimum (35 h). Le stage doit être réalisé en dehors des jours d'enseignement.

Les conventions doivent être signées par le responsable de la formation et/ou le directeur du directeur du service de formation professionnelle continue, le responsable de l'entreprise et le stagiaire avant le démarrage du stage.

Les documents sont à demander au secrétariat pédagogique de la structure de formation.

Objectifs de la période de stage

Le stage doit être en lien avec le contenu du diplôme. Afin de valider la conformité de la ou des mission(s) confiées au stagiaire aux objectifs de la formation, une pré-convention, doit être signée par le responsable de la formation préalablement à l'établissement de la convention entre l'entreprise et la structure universitaire concernée.

Suivi et évaluation du stage

Le stage est suivi par un tuteur, membre de l'équipe pédagogique, choisi par le stagiaire en raison de ses compétences au regard des missions de stage, en liaison avec le tuteur entreprise.

Le rôle du tuteur est de conseiller le stagiaire et de le guider dans la réalisation de son rapport de stage de fin de formation.

(...)

Accompagnement spécifique aux stagiaires en formation continue

Pour AMU, les stagiaires de la formation continue bénéficient d'ateliers de formation dédiés à la reprise d'études, sur la méthodologie de travail universitaire, et un atelier sur la gestion du temps et des priorités. Un accompagnement spécifique dédié à obtenir une meilleure confiance en soi, pour se préparer aux examens et oraux leur est également proposé.